

tions avec les provinces sont souvent amorcées avant ou pendant la négociation des traités qui les touchent. Ces consultations offrent le meilleur moyen d'assurer l'harmonie entre les intérêts fédéraux et les intérêts provinciaux.

#### Direction des institutions du Commonwealth

La Direction des institutions du Commonwealth est chargée des questions touchant l'association du Commonwealth et le rôle que le Canada y joue; elle est aussi chargée des préparatifs touchant la participation du Canada aux conférences des chefs de gouvernement du Commonwealth, des relations avec le Secrétariat de l'organisme et avec certaines autres organisations du Commonwealth; en général, elle est le centre d'action pour toutes les questions touchant le Commonwealth.

Depuis que le Statut de Westminster, promulgué en 1931, a constitué l'association des pays du Commonwealth composée à l'origine d'un petit groupe de pays dont la population était surtout d'origine européenne, l'étendue, la forme et l'optique du Commonwealth ont fort changé. Il compte actuellement 31 États souverains dont la superficie totale représente presque le quart de celle de la terre, environ 850 millions de personnes de toutes races, confessions et langues, des pays industrialisés ou en voie de développement économique, de même que des gouvernements engagés ou non à l'égard des principaux blocs politiques. Le Commonwealth est donc, dans sa forme actuelle, une association unique et précieuse dont le but est d'encourager la consultation entre ses membres et de développer la coopération dans les domaines pratiques.

Les membres du Commonwealth sont: la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde (qui y a adhéré en 1947), le Pakistan (1947), Ceylan (1948), le Ghana (1957), la Malaisie (1957)<sup>1</sup>, le Nigéria (1960), Chypre (1961), la Sierre Leone (1961), le Tanganyika (1961)<sup>2</sup>, la Jamaïque (1962), la Trinité-et-Tobago (1962), l'Ouganda (1962), le Kenya (1963), le Malawi (1964), Malte (1964); la Zambie (1964), la Gambie (1965), Singapour (1965), la Guyane (1966), le Botswana (1966), le Lesotho (1966), la Barbade (1966), Maurice (1968), le Souaziland (1968), les Tonga (1970), le Samoa-Occidental (1970); et Fidji (1970). Entièrement indépendant depuis 1968, Nauru est un membre "spécial" du Commonwealth et il jouit des mêmes privilèges que les autres membres sauf qu'il ne peut assister aux conférences des chefs de gouvernement. Grâce à leur association avec la Grande-Bretagne, qui s'occupe à leur égard de la défense et des affaires étrangères, les six États associés des Antilles (Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) ont aussi des liens avec le Commonwealth.

---

<sup>1</sup> Lorsque Singapour, Sarawak et Sabah ont adhéré à la Fédération en septembre 1963, la Malaisie a pris le nom de Malaysia. Singapour s'en est retiré en août 1965 pour devenir une république indépendante.

<sup>2</sup> Dès 1964, Zanzibar s'est uni au Tanganyika pour former la République unie de Tanzanie.